



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/927  
19 juin 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante et unième session  
Point 40 de l'ordre du jour

LA SITUATION EN AMÉRIQUE CENTRALE : PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT  
D'UNE PAIX FERME ET DURABLE ET PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA  
STRUCTURATION D'UNE RÉGION DE PAIX, DE LIBERTÉ, DE DÉMOCRATIE  
ET DE DÉVELOPPEMENT

Lettre datée, du 13 juin 1997, adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la lettre, en date du 28 juin 1994 (A/48/954-S/1994/751), par laquelle j'avais fait savoir à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité que le Gouvernement guatémaltèque et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG) avaient signé un Accord portant création d'une Commission chargée de faire la lumière sur les atteintes aux droits de l'homme et les actes de brutalité dont les Guatémaltèques ont eu à souffrir.

J'ai le plaisir de vous informer que cette commission d'enquête indépendante, dont les travaux feront beaucoup pour la réconciliation nationale, est presque prête à entrer officiellement en fonctions. L'ONU, comme prévu par l'accord susmentionné, a aidé aux activités d'organisation et de mise en place. Il est capital d'assurer maintenant à la Commission les moyens de financement nécessaires pour qu'elle puisse commencer à opérer le plus tôt possible, afin d'entretenir l'actuel climat favorable à un apurement du passé qui permettra au pays de s'engager enfin dans l'immense tâche de la réconciliation et de la reconstruction nationales.

C'est pourquoi je vous serais obligé de bien vouloir diffuser la teneur des pièces jointes, c'est-à-dire une lettre que les membres de la Commission (MM. Christian Tomuschat et Alfredo Balsells Tojo et Mme Otilia Lux de Coti) adressent à la communauté internationale au Guatemala, au Gouvernement guatémaltèque et aux organisations non gouvernementales pour solliciter des apports de fonds (annexe I) et un bref exposé des structures, du mode d'opération et du budget de la Commission (annexe II) – comme documents officiels de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de l'ordre du jour.

Je voudrais, avant de terminer, m'associer aux membres de la Commission pour engager les États Membres à répondre généreusement à cette demande de fonds.

(Signé) Kofi A. ANNAN

ANNEXE I

[Original : espagnol]

Lettre datée du 20 mai 1997, émanant des membres  
de la Commission d'enquête et adressée à la  
communauté internationale au Guatemala, au  
Gouvernement guatémaltèque et aux organisations  
non gouvernementales

Nous avons l'honneur de nous adresser à vous en notre qualité de membres de la Commission chargée de faire la lumière sur les atteintes aux droits de l'homme et les actes de brutalité dont les Guatémaltèques ont eu à souffrir, commission d'enquête dont on se souviendra qu'elle a été créée par l'Accord que le Gouvernement de la République du Guatemala et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG) ont signé le 20 juin 1994 à Oslo.

Comme vous le savez, la Commission se prépare, avec l'aide de l'ONU, à entrer en exercice. C'est ainsi que nous avons fixé hier son budget, établi en fonction des tâches qu'elle devra remplir et de la durée de son mandat, qui sera de 10 mois au total, soit les 6 mois normalement prévus plus 4 des 6 mois de prorogation que l'Accord autorise une seule fois. Vous trouverez ci-joint un bref exposé des structures et du mode d'opération de la Commission et de son bureau d'appui, ainsi qu'un résumé des coûts à prévoir, soit 7 746 635 dollars au total.

La Commission n'ayant pas de financement autonome, nous nous voyons dans l'obligation de solliciter le Gouvernement de la République du Guatemala et la communauté internationale pour recueillir les fonds absolument nécessaires dès maintenant. Nous nous adressons en particulier au gouvernement de Votre Excellence, dont nous espérons qu'il voudra bien se montrer généreux et contribuer à nous assurer suffisamment de moyens pour que nous puissions accomplir notre mission.

Nous précisons à toutes fins utiles que les contributions peuvent être versées sur un compte ouvert expressément à cette fin à la Chase Manhattan Bank à New York, sous le numéro 015-002284 et l'intitulé "UNOPS - Contribution to the Guatemalan Clarification Commission".

Nous avons aussi conclu hier un accord avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui se chargera de gérer les fonds reçus et de les placer, sans préjudice des règlements de l'ONU, conformément au budget que nous avons établi et selon nos instructions.

N'hésitez pas à vous adresser à la Commission elle-même si vous souhaitez des éclaircissements ou des précisions complémentaires. Nous n'avons pas encore de locaux permanents, mais vous pouvez vous mettre directement en relation avec chacun de nous, ou appeler M. Fernando Castañón au numéro 339-3431.

Membre de la Commission,  
Coordonnateur

(Signé) Christian TOMUSCHAT

Membre de la Commission

(Signé) Otilia LUX DE COTI

Membre de la Commission

(Signé) Edgar Alfredo BALSELLS TOJO

ANNEXE II

Commission chargée de faire la lumière sur les violations  
des droits de l'homme et sur les actes de violence qui ont  
causé des souffrances à la population guatémaltèque :  
fonctionnement, structure et budget

1. La Commission chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'homme et sur les actes de violence qui ont causé des souffrances à la population guatémaltèque a été créée par l'Accord conclu le 20 juin 1994 à Oslo entre le Gouvernement guatémaltèque et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG), dans le cadre du processus de paix. Cet accord contient des dispositions relatives à la composition et au mandat de la Commission et dispose que celle-ci mènera ses travaux pendant une période de six mois à compter de la date de son installation, renouvelable pour une période supplémentaire de six mois si elle le décide.

2. Conformément à l'Accord, la Commission a pour objet de :

a) Faire la lumière, en toute objectivité, équité et impartialité, sur les violations des droits de l'homme et les actes de violence dont la population guatémaltèque a eu à souffrir dans le contexte du conflit armé;

b) Établir un rapport exposant les résultats des enquêtes menées et donnant des éléments objectifs de jugement sur ce qui s'est passé au cours de cette période, en y incluant tous les facteurs, tant internes qu'externes;

c) Formuler des recommandations spécifiques dans le but de favoriser la paix et l'harmonie nationale au Guatemala. La Commission recommandera, en particulier, des mesures visant à préserver la mémoire des victimes, à promouvoir une culture de respect mutuel et de respect des droits de l'homme et à renforcer le processus démocratique.

3. S'agissant du fonctionnement de la Commission, l'Accord dispose que :

a) La Commission recevra des éléments d'information des personnes ou institutions qui s'estiment lésées ainsi que des parties;

b) Il appartiendra à la Commission de faire toute la lumière sur les affaires dont elle est saisie. Elle devra en particulier analyser en toute impartialité les faits et circonstances entourant ces affaires. Elle invitera toutes personnes susceptibles de détenir des informations pertinentes à présenter leur version des faits. Elle statuera même, faute pour les intéressés de comparaître;

c) Les travaux, les recommandations et le rapport de la Commission n'établiront pas de responsabilités individuelles ni ne produiront des effets judiciaires.

4. La période sur laquelle porteront les enquêtes de la Commission va du début du conflit armé à la date de la signature de l'Accord pour une paix ferme et durable, le 29 décembre 1996.

5. À l'issue de ses travaux, la Commission établira un rapport qu'elle remettra aux Parties et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, lequel se chargera de le rendre public.

#### Composition

6. L'Accord portant création de la Commission et l'Accord relatif à un échéancier disposent que la Commission sera constituée à compter de la date de la signature de l'Accord pour une paix ferme et durable, lequel a été signé le 29 décembre 1996. En conséquence, et conformément aux dispositions de l'Accord portant création de la Commission, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a nommé membre de la Commission M. Christian Tomuschat, universitaire allemand et ancien expert indépendant pour le Guatemala de la Commission des droits de l'homme de l'ONU. Conformément aux termes de l'Accord, les deux autres membres de la Commission, Mme Otilia Lux Garcia de Coti, Guatémaltèque et pédagogue, expert de l'administration scolaire et de l'enseignement universitaire, et M. Edgar Alfredo Balsells Tojo, également Guatémaltèque, avocat et notaire ayant une grande expérience de la vie universitaire guatémaltèque, ont été désignés par M. Tomuschat d'un commun accord avec les Parties.

7. Par ailleurs, l'Accord établit que la Commission disposera du personnel d'appui doté des qualités requises qu'elle jugera nécessaire pour s'acquitter de ses fonctions.

#### Préparation de l'installation

8. Comme suite à la demande formulée par les Parties dans l'Accord, l'Organisation des Nations Unies aide considérablement les commissaires à mettre en place la Commission. Son appui se traduit surtout par l'affectation de personnel spécialisé capable de répondre aux divers besoins liés à l'installation de la Commission, tant sur le plan pratique, à savoir l'élaboration d'une méthode de travail et d'un échéancier des travaux, que sur le plan administratif et logistique, à savoir l'embauche du personnel d'appui choisi par les commissaires ou encore la location et l'aménagement des bureaux.

9. Afin de faciliter les travaux de la Commission, les commissaires ont nommé un secrétaire exécutif à la tête du Bureau d'appui.

10. En ce qui concerne les aspects pratiques des travaux préparatoires, on a demandé et obtenu l'appui de plusieurs organisations non gouvernementales, tant internationales que guatémaltèques, qui ont fait des contributions et des suggestions, concernant en particulier la méthode de travail et l'échéancier des travaux, domaine dans lequel la collaboration se poursuit.

11. La Commission part du principe que l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières doit être optimale et qu'il faut éviter par tous les moyens les chevauchements d'efforts. Dans cette optique, on étudie actuellement les mécanismes par lesquels la Commission tirera parti des activités passées ou en cours en vue d'enquêter sur les événements survenus au Guatemala, activités financées dans certains cas par la communauté internationale. En outre, il est prévu d'organiser un déploiement de personnel qui s'appuiera sur les structures

existantes. À la suite des rapports favorables concernant l'impact des activités et l'image des bureaux régionaux de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) et des recommandations formulées tant par les Parties que par des représentants de la communauté internationale et d'organismes non gouvernementaux, les commissaires ont décidé d'établir des bureaux d'appui au sein des bureaux régionaux de la MINUGUA, tout en conservant l'indépendance nécessaire.

12. Un accord a été conclu avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) afin qu'il assure la gestion des fonds et l'exécution administrative des décisions des commissaires, conformément au règlement des Nations Unies. Cet accord, qui est déjà entré en vigueur, s'applique aussi à la phase préparatoire.

Bureau d'appui : structuration, opérations

13. Les membres de la Commission ont décidé d'organiser le personnel et les moyens matériels mis à leur disposition en un Bureau d'appui qui assurera les services nécessaires et sera dirigé par un secrétaire exécutif. Ce bureau comportera trois divisions, chargées respectivement des enquêtes, de l'analyse des faits dans le temps et des opérations, et ayant chacune une direction indépendante; il comprendra aussi un coordonnateur qui sera responsable du rapport final de la Commission. Le Bureau opérera de façon que les Guatémaltèques puissent s'adresser à la Commission sans restrictions ni difficultés, en étant assurés que leurs déclarations resteront confidentielles et sans craindre pour leur sûreté personnelle.

14. Le Bureau pourra s'assurer les services d'agents engagés au titre des dispositions de la série 300 du Règlement du personnel de l'ONU, d'agents détachés contre remboursement par des organismes ou services des Nations Unies, de consultants et de Volontaires des Nations Unies. On peut aussi prévoir que quelques pays et autres membres de la communauté internationale décideront, à titre de contribution, de mettre des experts à sa disposition.

15. Afin que la Commission soit représentée dans tous les départements du pays et que toutes les personnes qui le désirent puissent s'adresser à elle, le Bureau comprendra, outre son service central établi à Guatemala, trois bureaux annexes et neuf postes de liaison. Ces unités seront tenues par des équipes de trois à cinq personnes, des équipes mobiles pouvant être appelées en cas de circonstances imprévues, pour entendre des témoins ou rechercher des éléments de fait.

16. Par ailleurs, des agents de sécurité assureront la protection des membres de la Commission et des équipes d'enquête, et un personnel administratif facilitera le déroulement général des activités.

17. Le Bureau procédera en cinq phases, comme suit :

Lancement (un mois)

Tâches : Établissement du mode d'opération, spécialisation du personnel, mise en place des unités annexes dans le pays

Unité concernée : Service central

Personnel : 58 administrateurs  
30 agents d'exécution  
6 agents de sécurité

Pleine activité (quatre mois)

Tâches : Audition des témoins et particuliers, analyse et caractérisation des éléments consignés dans les documents et archives

Unités concernées : Service central, les trois bureaux annexes et les neuf postes de liaison

Personnel : 72 administrateurs  
33 agents d'exécution  
21 agents de sécurité

Activités complémentaires (un mois et demi)

Tâches : Compléments d'information, analyse et caractérisation des éléments consignés dans les documents et archives, qualification des faits en cause

Unités concernées : Service central et les trois bureaux annexes

Personnel : 69 administrateurs  
33 agents d'exécution  
12 agents de sécurité

Analyse des éléments recueillis (deux mois)

Tâches : Analyse et caractérisation des éléments consignés dans les documents et archives, qualification des faits en cause, détermination des affaires les plus caractéristiques, choix de la forme à donner au rapport final

Unité concernée : Service central

Personnel : 34 administrateurs  
24 agents d'exécution  
6 agents de sécurité

Activités finales (un mois et demi)

Tâches : Rédaction du rapport final, clôture des travaux

Unité concernée : Service central

Personnel : 21 administrateurs  
24 agents d'exécution  
6 agents de sécurité

Financement

18. La Commission n'ayant pas de financement autonome, elle est obligée de solliciter du Gouvernement guatémaltèque et de la communauté internationale les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses prévues au budget ci-dessous.

Budget

19. Le budget de fonctionnement du Bureau de la Commission s'établit comme suit :

<u>Grandes catégories de dépenses</u>	<u>Montant nécessaire (en dollars É.-U.)</u>
Personnel, enquêteurs, consultants, etc.	4 186 642
Missions	405 000
Sous-traitance et séminaires	858 000
Matériel et fournitures	899 000
Divers	655 000
Phase préparatoire	202 530
Administration	540 463
Total	7 746 635

-----